

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 mars 2024

OBJET : DELIBERATION N°21 - Modification de la tarification et de la réglementation de l'occupation du domaine public

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
M. Alain Brunetti représenté par Mme Sabrina Missud-Guillet
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Gilles Ugolini
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Jacques Bisch
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Fabien Bonnafoux
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
Mme Annick Meynard représentée par Mme Isabelle Martello

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

N°21

Rapporteur : M. Didier David, Adjoint à la sécurité

Direction : POLICE MUNICIPALE

Objet : Modification de la tarification et de la réglementation de l'occupation du domaine public

Domaine : 3 – Domaine et patrimoine – 3.5 – Autres action de gestion du domaine public

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Sécurité Intérieure notamment les articles L511-1, L512-4, L512-5, L512-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.7 et L.25 – R.223 et 236,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération n°34 adoptée en Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant modification du règlement général de voirie et d'occupation du domaine public,

Vu l'arrêté PM n°23.10.18 réglementant le périmètre de zone bleue résidentielle et des arrêts-minutes sur les différentes zones dans la ville,

Considérant que l'occupation du domaine public pour les ouvrages de travaux et de stationnement liés à des chantiers, de professionnels ou de privés, ouvre droit à la commune à la perception d'une redevance d'occupation du domaine public,

Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs d'occupation du domaine public communal, et des tarifs de la vignette de stationnement aux professionnels et résidents ponctuels (visiteurs),

Considérant l'évolution des activités économiques exercées ou sollicitées sur le territoire communal notamment sur le domaine public et des modifications apportées au parc de stationnement, à la circulation et aux usagers des commerces sur un périmètre élargi,

Considérant qu'il est apparu nécessaire d'organiser et de réglementer la voirie communale afin de préserver la viabilité des voies de circulation et de répondre aux besoins des actifs de différents secteurs professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Modifie** la tarification des taxes de l'occupation du domaine public,
- **Approuve** le règlement de voirie joint en annexe,
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour l'application de cette nouvelle tarification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0